

PRESENTATION GENERALE DU CADRE DE LA FORMATION :

❖ Durée :	2 jours (14h)
❖ Public visé :	Toute personne de l'entreprise ayant à monter, vérifier (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant et désignée par le chef d'entreprise.
❖ Secteur concerné :	Artisanat et entreprises du BTP
❖ Prérequis :	Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges et permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R.4624-23 du code du travail. Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur Accessibilité : aucune évaluation préalable n'est nécessaire pour participer à cette formation
❖ Objectifs de formation :	■ Se situer et être acteur de la prévention des risques ■ Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant ■ Réaliser les vérifications de mises, remise en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant ■ Utiliser un échafaudage roulant en sécurité
❖ Résultats attendus :	■ Être capable de monter, utiliser et réaliser les vérifications réglementaires de mise et remise en service, trimestrielle et journalière prévue par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
❖ Modalités d'évaluation :	■ Évaluation théorique des acquis sur contrôle QCM. ■ Évaluation pratique des acquis avec mise en situation réelle ■ Obtention de l'attestation de compétences formation validant les acquis en cas de réussite aux tests pratiques et théoriques. Attestation non-certifiante et non-diplômante au titre du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Programme de formation conforme au référentiel INRS, dispositif échafaudages roulants R457. Formation dispensée par un formateur habilité et reconnu par l'INRS

❖ Méthodes et modalités pédagogiques :	Exposé et apport de compétences théoriques autour des processus : montage, utilisation en sécurité et réalisation des vérifications d'un échafaudage roulant. (7h) Mise en œuvre pratique des processus : montage, utilisation en sécurité et réalisation des vérifications d'un échafaudage roulant. (7h)
❖ Accessibilité	Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CSL de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation. Le cas échéant, le CSL aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
❖ Nombre de stagiaires :	De 6 à 8 personnes
❖ Coût :	600€ TTC / personne

V 01/2025